



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0046

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 5 AOUT 2020

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° VILLE_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération du conseil d'administration n° CCAS_2020DL026 du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente exceptionnelle émis au cours de la séance en date du 5 août 2020 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé en ligne 2 à 4 pour un montant total de 1 472,00 € (mille quatre-cent soixante-douze euros).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Publié le

ID : 069-266910413-20200807-CCAS_2020DC0046-AU

DECISION COMMISSION PERMANENTE EXCEPTIONNELLE - 5/08/2020

Membres présents : Christiane RUTHOD, Florent RIVOIRE, Nathalie RENÉ,

Mme Dalila BEKHALED-OUHAIRI, Directrice de l'Action Sociale

Mme Sophie STELMASYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Prêt remboursable : Achat d'un véhicule 2400€ sur 24 mois à compter d'octobre 2020		Mme RENAUD Johanna 28 rue Frédéric Mistral Résidence Les Palais Maya 34280 LA GRANDE MOTTE IBAN : FR76 1350 6100 0093 4054 9900 051	<u>A préciser lors du virement :</u> Prêt CCAS Mme
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 500€	Aide à l'énergie	EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941 69278 ARRAS CEDEX 9 IBAN : FR67 2004 1010 0709 4606 4003 863	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mme N° client :
Mr 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 472€	Aide au découvert bancaire	CREDIT AGRICOLE CORBAS AVENUE SALVADOR ALLENDE 69960 CORBAS IBAN : FR76 1390 6000 1677 6026 3300 011	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mr Numéro de compte :
Mr 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 500€	Aide à l'ameublement	CONFORAMA St Priest 211, Route de Grenoble B.P.631 St Priest 69800 ST PRIEST IBAN : FR76 3000 3011 0000 0201 5356 620	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mr Devis N°

Directrice de l'Action Sociale
Mme Dalila BEKHALED-OUHAIRI



La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Mme Christiane RUTHOD

(Signature)

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200807-CCAS_2020DC0046-AU

Envoyé en préfecture le 11/08/2020

Reçu en préfecture le 11/08/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200807-CCAS_2020DC0046-AU